

ARTICLE 12

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
TEXTE DE L'ARTICLE 12	
Introduction.....	1-4
I.— Généralités.....	5-11
Paragraphe 1 de l'Article 12.....	5-7
Paragraphe 2 de l'Article 12.....	8-11
II.— Résumé analytique de la pratique.....	12-26
**A.— Portée du terme « recommandation » tel qu'il est employé au paragraphe 1 de l'Article 12	
**B.— Sens de l'expression « Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte » et son incidence sur les pouvoirs de l'Assemblée générale	
C.— Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pour examen, d'une question dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité.....	12-14
D.— La nature de la relation d'ordre constitutionnel entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité telle qu'envisagée par les États Membres dans leurs propositions relatives à la révision de la Charte et à l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation.....	15
E.— Examen et formulation de recommandations sur des questions déjà à l'examen devant le Conseil.....	16-20
F.— Demandes que le Conseil de sécurité peut adresser à l'Assemblée générale conformément au paragraphe 1 de l'Article 12.....	21-26
<i>Annexes</i>	
I.— Liste des séances ayant porté sur des questions discutées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale, 1 ^{er} janvier 1979-31 décembre 1984	
II.— Liste des séances ayant porté sur des points examinés par l'Assemblée générale au cours desquelles il a été fait référence à l'Article 12, 1 ^{er} janvier 1979-31 décembre 1984	
III.— Liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur les questions examinées par ces deux organes, 1 ^{er} janvier 1979-31 décembre 1984	
IV.— Liste des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales retirées de la liste des affaires dont le Conseil de sécurité était saisi, établie sur la base des notifications adressées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12, 1 ^{er} janvier 1979-31 décembre 1984	

TEXTE DE L'ARTICLE 12

1. Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées dans la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande.

2. Le Secrétaire général, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, porte à la connaissance de l'Assemblée générale, lors de chaque session, les affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité; il avise de même l'Assemblée générale ou, si l'Assemblée générale ne siège pas, les Membres de l'Organisation, dès que le Conseil de sécurité cesse de s'occuper desdites affaires.

INTRODUCTION

1. Pendant la période couverte par le présent *Supplément*, la portée et l'effet des restrictions apportées aux pouvoirs de l'Assemblée générale par le paragraphe 3 de l'Article 12 ont été commentés à l'Assemblée dans le cadre de l'examen de trois questions. On s'est tout d'abord demandé s'il convenait d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée des points qui relevaient de la responsabilité principale du Conseil de sécurité. On a ensuite examiné la relation d'ordre constitutionnel entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans le contexte de propositions d'États Membres visant à amender la Charte et à renforcer l'Organisation des Nations Unies. On s'est enfin demandé à plusieurs reprises s'il convenait que l'Assemblée générale prenne l'initiative de formuler des recommandations sur des points déjà à l'examen devant le Conseil de sécurité.

2. Les questions examinées aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale au cours de la période considérée et les séances consacrées par les deux organes à l'examen desdites questions sont énumérées à l'annexe I de la présente étude. Les résolutions adoptées au sujet de ces questions sont énumérées à l'annexe III. Les questions examinées par la seule Assemblée générale à propos desquelles il a été fait référence à l'Article 12 et les séances consacrées par l'Assemblée à l'examen desdites questions sont énumérées à l'annexe II.

3. Au cours de la période considérée, on a enregistré deux cas de renvoi d'un point à l'Assemblée générale par le Conseil de sécurité, qui peuvent s'analyser comme des demandes du Conseil basées sur les dispositions du paragraphe 1 de l'Article 12. Le Conseil a procédé de la sorte lorsqu'il a examiné la situation en Afghanistan en 1980 et la situation dans les territoires arabes occupés en 1982. Un compte rendu détaillé de ce qui s'est passé en ces deux occasions figure dans le Résumé analytique de la pratique.

4. Certains points ont par ailleurs fait l'objet de la part du Secrétaire général d'une notification fondée sur le paragraphe 2 de l'Article 12, portant à la connaissance de l'Assemblée générale que lesdits points avaient été supprimés de la liste des affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupait le Conseil. Un aperçu de ces points qui sont énumérés à l'annexe IV figure aux paragraphes 8 à 11 ci-dessous.

I. — GÉNÉRALITÉS

PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 12

5. Au cours de la période considérée, les questions suivantes ont été examinées aussi bien par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité : « La situation au Kampuchéa¹ », « La situation au Moyen-Orient », « Question de la Rhodésie du Sud² » « La situation dans les territoires ara-

bes occupés », « La politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain³ », « Question de Chypre⁴ », « Question de Palestine⁵ », « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales⁶ », « Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq⁷ », « Question de Namibie⁸ », « Aggression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales⁹ », « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix¹⁰ », « Question des îles Falkland (Malvinas¹¹) » et « La situation à la Grenade ». Quatre autres questions ont été examinées de manière indépendante par l'Assemblée générale, à savoir : « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation », « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous ses aspects », « Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale » et « Application des dispositions de sécurité collective de la Charte »; toutes ont été l'occasion de références à l'Article 12.

6. Il est arrivé à plusieurs reprises, lors de l'examen des divers sujets visés plus haut, que l'Article 12, ainsi que d'autres Articles ayant un lien avec la matière de cet article

³ Examinée par le Conseil de sécurité sous les titres suivants : « Question de l'Afrique du Sud », « Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud » et « Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud ».

⁴ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation à Chypre ».

⁵ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables ».

⁶ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « Lettre datée du 3 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par [52 États Membres] ».

⁷ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation entre l'Iran et l'Iraq ».

⁸ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation en Namibie ».

⁹ Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte de l'Iraq ».

¹⁰ Examinée par le Conseil de sécurité sous les titres suivants : « Lettre datée du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 6 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 12 septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 3 février 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 4 septembre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », et « Lettre datée du 9 novembre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies ».

¹¹ Examinée par le Conseil de sécurité sous les titres suivants : « Lettre datée du 1^{er} avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies et « Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) ».

¹ Examinée par le Conseil de sécurité sous les titres suivants « Télégramme daté du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique » et « La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales ».

² Examinée par le Conseil de sécurité sous le titre « La question relative à la situation en Rhodésie du Sud ».

soient explicitement ou implicitement évoqués. Aucun débat d'ordre constitutionnel ne s'est toutefois instauré à ces occasions.

7. Durant la période couverte par le présent *Supplément*, une mention expresse de l'Article 12 a été faite dans la résolution 37/10 de l'Assemblée générale¹² concernant la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux¹³.

PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 12

8. Agissant en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12, le Secrétaire a continué de porter à la connaissance du Président de l'Assemblée générale, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, les « affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont s'occupe le Conseil de sécurité¹⁴ ». L'Assemblée générale a pris note¹⁵ de ces notifications qui ont été faites au moyen d'un « exposé succinct indiquant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi ainsi que le point où en est l'examen de ces questions », communiqué chaque semaine conformément à l'Article 11¹⁶ du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

9. Ont fait l'objet de notifications les mêmes questions que celles ayant fourni la matière des exposés succincts durant la période couverte par chaque notification, réserve faite des questions considérées comme ne relevant pas de la catégorie des « affaires relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

10. Les notifications différencient, parmi les affaires dont s'occupe le Conseil de sécurité, entre « les affaires dont s'occupe le Conseil de sécurité » au moment considéré et qui ont été examinées durant la période précédant la date de la notification et celles dont le Conseil de sécurité « reste saisi » mais qui n'ont pas été examinées durant cette période. Le Secrétaire général a obtenu l'assentiment du Conseil à ses projets de notification en communiquant le texte aux membres du Conseil.

11. L'Assemblée générale a été avisée pendant la période considérée du retrait de quatre questions¹⁷ relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales de la liste des questions dont le Conseil de sécurité se trouvait saisi. Comme il est indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, l'Assemblée générale a pris note de ces notifications.

¹² Sect. II, par. 2.

¹³ Voir le présent *Supplément*, étude consacrée à l'Article 10, par. 7 et 8.

¹⁴ AG (34), Annexes, point 7, A/34/476; AG (35), Annexes, point 7, A/35/453 et Add. 1; AG (36), Annexes, point 7, A/36/503; AG (37), Annexes, point 7, A/37/468; AG (38), Annexes, point 7, A/38/438; AG (39), Annexes, point 7, A/39/490.

¹⁵ AG (34), Plén., 51^e séance, décision 34/406; AG (35), Plén., 63^e séance, décision 35/414; AG (36), Plén., 103^e séance, décision 36/436; AG (37), Plén., 70^e séance, décision 37/410; AG (38), Plén., 39^e séance, décision 38/404; AG (39), Plén., 54^e séance, décision 39/405.

¹⁶ L'Article 11 se lit comme suit : « Le Secrétaire général communique chaque semaine aux représentants au Conseil de sécurité un exposé succinct indiquant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi ainsi que le point où en est l'examen de ces questions » (S/96/Rev. 7 : publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.L4).

¹⁷ Pour la liste de ces quatre questions, voir l'annexe IV à la présente étude.

II. — RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE

****A. — Portée du terme « recommandation » tel qu'il est employé au paragraphe 1 de l'Article 12**

****B. — Sens de l'expression « Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte » et son incidence sur les pouvoirs de l'Assemblée générale**

C. — Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pour examen, d'une question dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité

12. Le point intitulé « Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale¹⁸ », étudié sous la présente rubrique dans le *Supplément* antérieur, a figuré dans l'ordre du jour de chacune des sessions tenues par l'Assemblée générale durant la période considérée¹⁹.

13. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a, sur la recommandation du Bureau²⁰, inscrit à son ordre du jour un point intitulé « La situation au Kampuchéa » et l'a renvoyé à la plénière. Au cours des débats du Bureau, un représentant s'est déclaré opposé à la demande d'inscription de la question à l'ordre du jour²¹ en faisant valoir que ladite question concernait le maintien de la paix et de la sécurité internationales et relevait de la responsabilité principale du Conseil de sécurité²². Cet argument a été rejeté par un autre représentant qui a déclaré que les Articles 11 et 14 de la Charte et les multiples précédents créés par des questions telles que celles de Chypre, du Moyen-Orient et de la Palestine, qui figuraient toutes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, militaient en faveur de l'inscription à l'ordre du jour du point considéré²³. La question de « La situation au Kampuchéa » a figuré à l'ordre du jour de toutes les sessions de l'Assemblée générale qui se sont tenues depuis lors.

14. À sa trente-septième session, l'Assemblée générale a, sur la recommandation du Bureau²⁴, inscrit à son ordre du jour un point intitulé « Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales » et l'a renvoyé à la Première Commission. Bien que la demande²⁵ d'inscription de cette question à l'ordre du jour n'ait pas donné lieu à objection, certains représentants ont, lorsqu'ils ont expliqué leurs votes respectifs sur les projets de résolution présentés au titre du point en cause à des sessions ultérieures

¹⁸ Ce point était initialement intitulé « Examen de mesures relatives au renforcement de la sécurité internationale : rapport du Secrétaire général ». À partir de la trente-cinquième session, il a été inscrit à l'ordre du jour sous le titre « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

¹⁹ Pour les travaux antérieurs sur le sujet, voir *Répertoire, Supplément* n° 5, étude consacrée à l'Article 12, par. 13 et 14.

²⁰ AG (34), Bureau, 2^e séance : par. 42; A/34/250.

²¹ A/34/191.

²² AG (34), Bureau, 2^e séance : Viet Nam, par. 21.

²³ *Ibid.*, Singapour, par. 37. Le représentant du Royaume-Uni (*ibid.*, par. 40) a lui aussi estimé que l'examen de la question par l'Assemblée générale se justifiait sur la base des Articles 11 et 14 de la Charte.

²⁴ AG (37), Bureau, 2^e séance, par. 80; A/37/250.

²⁵ A/37/241.

rieures, et en particulier sur la clause tendant à créer un Comité spécial chargé d'étudier les moyens qui permettraient d'appliquer lesdites dispositions de sécurité collective de la Charte, soutenu que la question relevait de la compétence du Conseil de sécurité²⁶. D'autres ont toutefois fait valoir que l'objectif n'était pas de déposséder le Conseil de sécurité de son rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales mais de l'aider à s'en acquitter²⁷.

D. — La nature de la relation d'ordre constitutionnel entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité telle qu'envisagée par les États Membres dans leurs propositions relatives à la révision de la Charte et à l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation

15. Durant la période considérée, l'Assemblée générale a poursuivi son examen du point intitulé « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation » et a, à chaque session, adopté une résolution en la matière²⁸. Elle a en particulier, dans ses résolutions 35/164²⁹, 36/122³⁰, 37/114³¹ et 38/141³², prié le Comité spécial d'accorder la priorité dans ses travaux aux propositions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les propositions relatives au fonctionnement du Conseil de sécurité³³. En conséquence, le Comité spécial a, lors des sessions qu'il a tenues en 1981, 1982, 1983 et 1984, examiné un certain nombre de propositions sur la question, dont certaines touchaient à la relation d'ordre constitutionnel entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et en particulier à leurs rôles respectifs dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales³⁴. Des remarques sur ce point ont également été faites durant le débat pertinent de la Sixième Commission³⁵.

E. — Examen et formulation de recommandations sur des questions déjà à l'examen devant le Conseil

16. Durant la période considérée, il n'a pas été élevé d'objections à l'examen par l'Assemblée générale de questions figurant déjà à l'ordre du jour du Conseil. De nom-

²⁶ AG (38), 1^{re} Comm., 54^e séance : République démocratique allemande, p. 10; Italie, p. 11; Union des Républiques socialistes soviétiques, p. 13; France, p. 18; Pologne, p. 21; AG (39), 1^{re} Comm., 62^e séance : France, p. 43-45.

²⁷ AG (38), 1^{re} Comm., 47^e séance : Ghana, p. 7-8; Sierra Leone, p. 14-16; 49^e séance : Jamahiriya arabe libyenne, p. 39-40; 50^e séance : Nigéria, p. 38; et AG (39), 1^{re} Comm., 59^e séance : Ghana, p. 118-120.

²⁸ Pour un aperçu des travaux antérieurs de l'Assemblée générale sur cette question, voir *Répertoire, Supplément n° 5*, étude consacrée à l'Article 12, par. 16 à 18.

²⁹ Par. 3, a.

³⁰ Par. 4, a.

³¹ Par. 5, a.

³² Par. 3, a.

³³ La résolution 39/88 A (par. 3, a) de l'Assemblée générale contient des dispositions analogues en vertu desquelles le Comité spécial a poursuivi ses travaux sur la question en 1985.

³⁴ Pour les rapports du Comité spécial, voir AG (36), Suppl. n° 33; AG (37), Suppl. n° 33; AG (38), Suppl. n° 33; AG (39), Suppl. n° 33.

³⁵ Voir, par exemple, AG (36), 6^e Comm., 33^e séance : Niger, par. 3; Yougoslavie, par. 44; 34^e séance : Tchécoslovaquie, par. 44; Émirats arabes unis, par. 72; 35^e séance : Pologne, par. 16; France, par. 55; AG (38), 51^e séance : Président du Comité spécial, par. 10; 65^e séance : Australie, par. 13.

breuses délégations ont toutefois souligné que l'Assemblée générale devait veiller à ne pas empiéter sur le mandat du Conseil de sécurité et respecter la division des compétences entre les deux organes. Les références et les remarques qui ont été faites à cet égard à l'Assemblée générale et à la Première Commission se sont concentrées sur le point de savoir s'il convenait d'adopter des résolutions sur des questions figurant déjà à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, sur la pratique consistant à formuler des recommandations unilatérales à l'adresse du Conseil et sur le processus de constatation de l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité internationales. Ces questions ont été soulevées dans le contexte des débats sur les points suivants : « La situation au Moyen-Orient », « Question de la Rhodésie du Sud », « Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain », « Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales », « Question de Namibie », « Question de Palestine », « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », « Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique » et « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous ses aspects ».

17. En plusieurs occasions, des représentants ont élevé des objections contre l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions sur des questions déjà à l'examen devant le Conseil de sécurité. Lors du débat sur le point intitulé « La situation au Moyen-Orient », le 17 décembre 1981, le représentant d'Israël a cité dans son intégralité le paragraphe 1 de l'Article 12 et déclaré que, vu ce texte, l'Assemblée ne pouvait adopter de résolution sur le Moyen-Orient aussi longtemps que le Conseil de sécurité demeurerait saisi de la question³⁶. Plusieurs autres États Membres ont souscrit à ce point de vue³⁷. Dans des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité³⁸ et au Secrétaire général³⁹ au sujet de la décision prise par le Conseil dans sa résolution 500 (1982) de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée sur la situation dans les territoires arabes occupés, le représentant d'Israël a de nouveau qualifié l'adoption par l'Assemblée d'une résolution sur la question de violation du paragraphe 1 de l'Article 12. Cette position a été réitérée le 28 janvier 1982 dans le cadre du débat du Conseil sur le sujet, au cours duquel il a été déclaré que la résolution 36/226 B de l'Assemblée générale⁴⁰ en date du 17 décembre 1981 avait été adoptée en violation de la Charte des Nations Unies et en particulier du paragraphe 1 de l'Article 12⁴¹. De même, durant les délibérations de l'Assemblée générale sur

³⁶ AG (36), Plén., 103^e séance : Israël, par. 327. Pour un aperçu des travaux antérieurs sur cette question, voir *Répertoire, Supplément n° 5*, étude consacrée à l'Article 12, par. 12.

³⁷ AG (36), Plén., 103^e séance : Autriche, par. 332; États-Unis d'Amérique, par. 351; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par. 358.

³⁸ S/14852.

³⁹ AG (ES-9), Annexes, point 5, A/ES-9/4.

⁴⁰ « La situation au Moyen-Orient ».

⁴¹ CS (37), 2330^e séance : Israël, par. 13.

le point intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », le représentant des États-Unis d'Amérique s'est abstenu lors du vote sur un projet de résolution, en déclarant que l'Assemblée générale n'était pas fondée à se prononcer sur une question dont le Conseil de sécurité se trouvait à ce moment saisi⁴².

18. Des objections à la pratique de l'Assemblée générale consistant à adresser des recommandations au Conseil de sécurité ont été formulées lors de l'examen de divers projets de résolution recommandant au Conseil de prendre des mesures particulières, notamment des mesures relevant du Chapitre VII. Tel a surtout été le cas dans le contexte de l'examen des points suivants : « La situation au Moyen-Orient », « Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain », « Aggression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales », « Question de Namibie » et « Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique ». Ces réserves, mises en garde et objections ont surtout émises, avec plus ou moins de force, par les délégations de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Finlande, de la France, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁴³.

⁴² AG (36), Plén., 100^e séance : États-Unis d'Amérique, par. 47.

⁴³ Voir par exemple : sur le point « La situation au Moyen-Orient » : AG (34), Plén., 108^e séance : Argentine, par. 168; Suède, par. 177; AG (36), Plén., 103^e séance : Royaume-Uni, par. 358; Australie, par. 360; AG (38), Plén., 102^e séance : Finlande, par. 225; Argentine, par. 261; Suède, par. 262; AG (39), Plén., 101^e séance : Norvège, par. 341; Argentine, par. 348; sur le point « Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain » : AG (34), Plén., 100^e séance : Argentine, par. 227; France, par. 296; Pays-Bas, par. 316; Australie, par. 337; Canada, par. 345, 356, 357; AG (35), Plén., 98^e séance : Royaume-Uni, par. 21; Nouvelle-Zélande, par. 26; Canada, par. 59; Argentine, par. 69; Autriche, par. 123; Pays-Bas, par. 128; Australie, par. 182; AG (36), Plén., 102^e séance : Autriche, par. 146; Canada, par. 167; Australie, par. 184; 103^e séance : Norvège (parlant au nom des cinq pays nordiques), par. 18; AG (37), Plén., 97^e séance : Royaume-Uni, par. 119; 98^e séance : Pays-Bas, par. 10; Autriche, par. 22; Suède (parlant au nom des cinq pays nordiques), par. 38; 103^e séance : Royaume-Uni, par. 12; AG (38), Plén., 56^e séance : Royaume-Uni, par. 136; France, par. 191; Autriche, par. 263; AG (39), Plén., 99^e séance : Finlande (parlant au nom des cinq pays nordiques), par. 82, (parlant en son nom propre), par. 278; Autriche, par. 281; sur le point « Aggression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales » : AG (36), Plén., 56^e séance : Royaume-Uni, par. 102; Autriche, par. 107; Finlande, par. 113; Norvège, par. 116; Suède, par. 120; Argentine, par. 125; AG (37), Plén., 70^e séance : Pays-Bas, par. 150; sur le point « Question de Namibie » : AG (34), Plén., 100^e séance : Suède, par. 83; Finlande, par. 97; Canada (parlant également au nom des États-Unis d'Amérique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni), par. 130; AG (35), Plén., 111^e séance : Finlande (parlant au nom des cinq pays nordiques), par. 17; Autriche, par. 35; Australie, par. 63; AG (36), Plén., 93^e séance : Australie, par. 220; Autriche, par. 233; 94^e séance : Argentine, par. 39; AG (37), Plén., 113^e séance : Autriche, par. 184; AG (38), Plén., 79^e séance : Pays-Bas, par. 25; Suède, par. 151; AG (39), Plén., 97^e séance : Autriche, par. 246; sur le point « Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique » : AG (34), 1^{er} Comm., 38^e séance : France, p. 16; Finlande, p. 22; Nouvelle-Zélande, p. 26; AG (35), 1^{er} Comm., 39^e séance : France, p. 41; AG (36), 1^{er} Comm., 41^e séance : France, p. 3-5; Canada, p. 8; Norvège, p. 16; Finlande, p. 18-20; AG (37), 1^{er} Comm., 44^e séance : France, p. 27; Finlande, p. 33; Autriche, p. 33.

19. Par exemple, lors de l'examen en Première Commission du point intitulé « Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique », le représentant de la France s'est déclaré opposé à ce que l'Assemblée adresse des demandes ou des recommandations au Conseil au motif que ce dernier était déjà saisi de divers aspects de la situation en Afrique du Sud. Il a invoqué l'Article 12 à l'appui de sa position⁴⁴. De même, lors de l'examen à l'Assemblée générale du point intitulé « Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain », le représentant de l'Autriche s'est, dans son explication de vote, implicitement référé à l'Article 12 lorsqu'il a jugé critiquable que l'Assemblée s'ingère dans le processus normal de discussion au Conseil de sécurité, ajoutant que son pays n'était pas disposé à préjuger des prérogatives et décisions du Conseil⁴⁵.

20. Le point de savoir s'il entrait dans les compétences de l'Assemblée générale de déterminer si une situation menace la paix et la sécurité internationales a été soulevé au cours du débat sur le point intitulé « Question de Palestine ». Le représentant du Canada, expliquant sa position sur le projet de résolution pertinent, a déclaré que le Conseil de sécurité était seul habilité à déterminer ce qui constituait une « menace à la paix et à la sécurité internationales⁴⁶ ». Lors de la septième session extraordinaire d'urgence consacrée à cette même question, le représentant du Canada a réitéré ce point de vue, soulignant que l'Assemblée n'était pas l'organe compétent pour constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression. C'était au Conseil de sécurité qu'il appartenait de faire une telle constatation⁴⁷.

F.—Demandes que le Conseil de sécurité peut adresser à l'Assemblée générale conformément au paragraphe 1 de l'Article 12

21. Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a, en diverses occasions, adopté des résolutions pouvant être considérées comme contenant des demandes adressées par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité sur la base du paragraphe 1 de l'Article 12. L'Assemblée a examiné les questions qui lui avaient été renvoyées par le Conseil et a formulé des recommandations comme elle était invitée à le faire.

22. À sa 2190^e séance, le 9 janvier 1980, le Conseil de sécurité a adopté en tant que résolution 462 (1980) le projet de résolution S/13731 relatif à la situation en Afghanistan⁴⁸. Dans le dispositif de cette résolution, le Conseil a décidé de demander « la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la question figurant dans le document S/Agenda/2185 ».

⁴⁴ AG (34), 1^{er} Comm., 38^e séance : France, p. 16. Voir également AG (35), 1^{er} Comm., 39^e séance : France, p. 41; AG (36), 1^{er} Comm., 41^e séance : France, p. 3-5; AG (37), 1^{er} Comm., 44^e séance, p. 27.

⁴⁵ AG (35), Plén., 98^e séance : Autriche, par. 123; AG (36), Plén., 102^e séance : Autriche, par. 146; AG (37), Plén., 98^e séance : Autriche, par. 22; AG (38), Plén., 83^e séance : Autriche, par. 263; AG (39), Plén., 99^e séance : Autriche, par. 281.

⁴⁶ AG (36), Plén., 93^e séance : Canada, par. 130.

⁴⁷ AG (ES-7), 30^e séance : Canada, p. 54-55.

⁴⁸ Lettre en date du 3 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de 52 États Membres.

23. Lors du débat sur le projet de résolution, un membre du Conseil⁴⁹ a déclaré que la gravité de la situation justifiait que l'Assemblée générale l'examine dans le cadre des pouvoirs qui lui étaient conférés par la Charte. Il a souligné qu'aux termes du paragraphe 1 de l'Article 12, le Conseil de sécurité pouvait demander à l'Assemblée de faire une recommandation sur un différend ou une situation quelconque, conformément aux pouvoirs énoncés dans le texte même de la Charte.

24. L'Assemblée générale a ouvert sa sixième session extraordinaire d'urgence le 10 janvier et a, le 14 janvier, adopté la résolution ES-6/2 sur la question. Au dernier paragraphe du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale a demandé au Conseil de sécurité d'étudier les moyens qui pourraient faciliter l'application de la résolution.

⁴⁹ CS (35), 2190^e séance : France, par. 186.

25. À sa 2330^e séance, le 28 janvier 1982, le Conseil de sécurité a adopté en tant que résolution 500 (1982) le projet de résolution S/14848 relatif à la situation dans les territoires arabes occupés. Dans le dispositif de cette résolution, le Conseil a décidé « qu'une session extraordinaire d'urgence sera[it] convoquée pour examiner la question figurant dans le document S/Agenda/2329/Rev.1 ».

26. L'Assemblée générale a ouvert sa neuvième session extraordinaire d'urgence le 29 janvier 1982 et a, le 5 février, adopté la résolution ES-9/A sur la question. Au dernier paragraphe du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution et de faire rapport à ce sujet tous les deux mois aux États Membres ainsi qu'au Conseil de sécurité et de présenter un rapport d'ensemble à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session au titre du point intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

ANNEXE I

Liste des séances ayant porté sur des points examinés par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale 1^{er} janvier 1979-31 décembre 1984

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
La situation au Kampuchéa ^a					
1979		2108 ^e à 2110 ^e	11 au 13 janvier	Plén. :	
		2111 ^e et 2112 ^e	15 janvier	62 ^e à 67 ^e	12 au 14 novembre
		2114 ^e à 2116 ^e	23 au 25 février		
		2117 ^e et 2118 ^e	27 et 28 février		
		2129 ^e	16 mars		
1980				Plén. :	
				36 ^e à 40 ^e	15 au 17 octobre
				44 ^e	22 octobre
1981				Plén. :	
				36 ^e à 40 ^e	19 au 21 décembre
1982				Plén. :	
				44 ^e à 48 ^e	26 au 28 octobre
1983				Plén. :	
				35 ^e à 38 ^e	25 au 27 octobre
1984				Plén. :	
				40 ^e à 43 ^e	29 au 30 octobre
La situation au Moyen-Orient					
1979		2113 ^e	19 janvier	Plén. :	
		2141 ^e	26 avril	84 ^e	30 novembre
		2144 ^e	15 mai	85 ^e à 88 ^e	3 et 4 décembre
		2145 ^e et 2146 ^e	30 et 31 mai	90 ^e	5 décembre
		2147 ^e	12 juin	92 ^e	6 décembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
		2148 ^e et 2149 ^e	14 juin		
		2164 ^e et 2165 ^e	29 et 30 août		
		2174 ^e	30 novembre		
		2180 ^e	19 décembre		
1980		2212 ^e à 2216 ^e	13 au 16 avril	Plén. :	
		2217 ^e	18 avril	86 ^e à 89 ^e	8 au 10 décembre
		2218 ^e	24 avril	98 ^e	16 décembre
		2224 ^e	30 mai		
		2232 ^e	17 juin		
		2233 ^e et 2234 ^e	24 juin		
		2235 ^e et 2236 ^e	26 juin		
		2238 ^e et 2239 ^e	27 juin		
		2241 ^e et 2242 ^e	30 juin		
		2245 ^e	20 août		
		2256 ^e	26 novembre		
		2258 ^e	17 décembre		
1981		2265 ^e	9 mars	Plén. :	
		2266 ^e	19 mars	95 ^e	11 décembre
		2278 ^e	22 mai	96 ^e et 97 ^e	14 décembre
		2289 ^e	19 juin	99 ^e	15 décembre
		2292 ^e	17 juillet	103 ^e	17 décembre
		2311 ^e	23 novembre		
		2320 ^e	18 décembre		
1982		2331 ^e	23 février	Plén. :	
		2332 ^e	25 février	92 ^e à 96 ^e	6 au 8 décembre
		2369 ^e	26 mai	108 ^e	16 décembre
		2374 ^e et 2375 ^e	5 et 6 juin	112 ^e	20 décembre
		2376 ^e et 2377 ^e	8 juin		
		2379 ^e et 2380 ^e	18 et 19 juin		
		2381 ^e	26 juin		
		2382 ^e	4 juillet		
		2384 ^e et 2385 ^e	29 juillet		
		2386 ^e	1 ^{er} août		
		2387 ^e à 2389 ^e	3 et 4 août		
		2390 ^e et 2391 ^e	6 août		
		2392 ^e	12 août		
		2393 ^e	17 août		
		2394 ^e à 2396 ^e	16 au 18 septembre		
		2400 ^e	18 octobre		
		2403 ^e	29 novembre		
1983		2411 ^e	18 janvier	Plén. :	
		2445 ^e	26 mai	87 ^e à 89 ^e	7 et 8 décembre
		2456 ^e	18 juillet	91 ^e	9 décembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
		2475 ^e	12 septembre	92 ^e à 95 ^e	12 et 13 décembre
		2480 ^e	18 octobre	102 ^e	19 décembre
		2495 ^e et 2496 ^e	11 novembre		
		2501 ^e	23 novembre		
		2502 ^e	29 novembre		
1984		2514 ^e à 2515 ^e	15 et 16 février	<i>Plén. :</i>	
		2516 ^e	23 février	72 ^e et 73 ^e	26 novembre
		2519 ^e	29 février	74 ^e à 77 ^e	27 et 28 novembre
		2530 ^e	19 avril	101 ^e	14 décembre
		2540 ^e	21 mai		
		2544 ^e	30 mai		
		2552 ^e à 2554 ^e	29 au 31 août		
		2555 ^e	4 septembre		
		2556 ^e	6 septembre		
		2559 ^e	12 octobre		
	Question de la Rhodésie du Sud ^b				
1979		2119 ^e	2 mars	<i>4^e Comm. :</i>	
		2120 ^e et 2121 ^e	5 et 6 mars	26 ^e	8 novembre
		2122 ^e	8 mars	27 ^e	14 novembre
		2142 ^e	27 avril	29 ^e	26 novembre
		2143 ^e	30 avril	30 ^e à 32 ^e	28 au 30 novembre
		2181 ^e	21 décembre	33 ^e à 36 ^e	3 et 4 décembre
				37 ^e	11 décembre
				<i>Plén. :</i>	
				101 ^e	13 décembre
				106 ^e	17 décembre
				108 ^e	18 décembre
1980		2192 ^e à 2196 ^e	20 janvier au 2 février		
	La situation dans les territoires arabes occupés				
1979		2123 ^e	9 mars		
		2124 ^e à 2128 ^e	12 au 16 mars		
		2131 ^e	19 mars		
		2134 ^e	22 mars		
		2156 ^e à 2159 ^e	18 au 20 juillet		
1980		2199 ^e	22 février		
		2200 ^e à 2202 ^e	25 au 27 février		
		2203 ^e	1 ^{er} mars		
		2221 ^e	8 mai		
		2222 ^e et 2223 ^e	20 mai		
		2226 ^e	5 juin		

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
		2259 ^e et 2260 ^e	19 décembre		
1981		2316 ^e à 2319 ^e	16 et 17 décembre		
1982		2322 ^e à 2324 ^e	6 au 8 janvier	9 ^e session extraordinaire d'urgence :	
		2325 ^e à 2328 ^e	11 au 14 janvier	Plén. :	
		2329 ^e	20 janvier	1 ^{re} et 2 ^e	29 janvier
		2330 ^e	28 janvier	3 ^e à 12 ^e	1 ^{er} au 5 février
		2334 ^e	24 mars		
		2338 ^e	26 mars		
		2340 ^e	30 mars		
		2344 ^e	1 ^{er} avril		
		2348 ^e	2 avril		
		2352 ^e à 2355 ^e	13 au 16 avril		
		2356 ^e et 2357 ^e	19 et 20 avril		
		2401 ^e	12 novembre		
1983		2412 ^e	11 février		
		2413 ^e	14 février		
		2414 ^e	16 février		
		2438 ^e	20 mai		
		2457 ^e	28 juillet		
		2461 ^e	2 août		
	Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain ^c				
1979		2130 ^e ^d	19 mars	Comm. pol. spéc. :	
		2132 ^e ^d	20 mars	26 ^e	12 novembre
		2133 ^e ^d	22 mars	Plén. :	
		2135 ^e ^d et 2136 ^e ^d	23 mars	47 ^e	26 octobre
		2137 ^e ^d	26 mars	54 ^e à 61 ^e	6 au 9 novembre
		2138 ^e ^d et 2139 ^e ^d	28 mars	69 ^e	15 novembre
		2140 ^e	5 avril	100 ^e et 101 ^e	12 et 13 décembre
		2168 ^e	21 septembre	106 ^e	17 décembre
		2169 ^e et 2170 ^e ^d	1 ^{er} et 2 novembre		
1980		2225 ^e	4 juin	Comm. pol. spéc. :	
		2227 ^e	6 juin	31 ^e	13 novembre
		2228 ^e	9 juin	Plén. :	
		2229 ^e	12 juin	56 ^e	11 novembre
		2231 ^e	13 juin	58 ^e à 63 ^e	12 au 14 novembre
		2237 ^e ^d	26 juin	64 ^e	17 novembre
		2240 ^e ^d	27 juin	85 ^e	8 décembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
		2261 ^e	19 décembre	98 ^e	16 décembre
1981		2264 ^e	5 février	<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		2295 ^e	27 août	41 ^e et 42 ^e	24 et 25 novembre
		2296 ^e à 2300 ^e ^d	28 au 31 août	<i>Plén. :</i>	
		2315 ^e	15 décembre	75 ^e	27 novembre
				76 ^e à 79 ^e	30 novembre- 1 ^{er} décembre
			81 ^e	2 décembre	
			101 ^e à 103 ^e	16 et 17 décembre	
1982		2351 ^e	9 avril	<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		2397 ^e	20 septembre	21 ^e	5 novembre
		2398 ^e	23 septembre	22 ^e et 23 ^e	8 novembre
		2404 ^e	7 décembre	26 ^e	10 novembre
		2406 ^e à 2409 ^e ^e	14 au 16 décembre	<i>Plén. :</i>	
				13 ^e et 14 ^e	1 ^{er} octobre
				38 ^e	20 octobre
				40 ^e	21 octobre
				59 ^e à 62 ^e	9 et 10 novembre
				65 ^e et 66 ^e	12 novembre
				67 ^e et 68 ^e	15 novembre
			92 ^e et 93 ^e	6 et 7 décembre	
			97 ^e et 98 ^e	9 décembre	
			103 ^e	14 décembre	
1983		2452 ^e	7 juin	<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		2455 ^e ^e	29 juin	8 ^e	21 octobre
		2504 ^e ^d	16 décembre	17 ^e	1 ^{er} novembre
		2506 ^e à 2508 ^d	19 et 20 décembre	18 ^e	2 novembre
				20 ^e	4 novembre
				22 ^e	8 novembre
				23 ^e	8 novembre
				<i>Plén. :</i>	
				56 ^e	15 novembre
				60 ^e à 63 ^e	17 et 18 novembre
				69 ^e	23 novembre
			70 ^e et 71 ^e	25 novembre	
			83 ^e	5 décembre	
1984		2511 ^e ^d	6 janvier	<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		2512 ^e	13 janvier	22 ^e	5 novembre
		2548 ^e à 2551 ^e	16 et 17 août	24 ^e	6 novembre
		2560 ^e	23 octobre	<i>Plén. :</i>	
		2564 ^e	13 décembre	13 ^e	28 septembre
				66 ^e à 69 ^e	20 et 21 novembre
			70 ^e et 71 ^e	23 novembre	

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
				98 ^e et 99 ^e	13 décembre
				105 ^e	18 décembre
	Question de Chypre ^f				
1979		2150 ^e	15 juin	Plén. :	
		2179 ^e	14 décembre	68 ^e	15 novembre
				70 ^e et 71 ^e	16 novembre
				72 ^e à 74 ^e	19 et 20 novembre
1980		2230 ^e	13 juin	Plén. :	
		2257 ^e	11 décembre	89 ^e	10 décembre
1981		2279 ^e	4 juin	Plén. :	
		2313 ^e	14 décembre	105 ^e	18 décembre
				111 ^e	20 septembre 1982
1982		2378 ^e	15 juin	Comm. pol. spéc. :	
		2405 ^e	14 décembre	50 ^e	10 mai 1983
				Plén. :	
				115 ^e	21 décembre
				116 ^e à 121 ^e	10 au 13 mai 1983
1983		2453 ^e et 2454 ^e	15 juin	Plén. :	
		2497 ^e à 2500 ^e	17 et 18 novembre	104 ^e	20 décembre
				106 ^e	17 septembre 1984
1984		2531 ^e à 2534 ^e	3 et 4 mai	Plén. :	
		2535 ^e	7 mai	105 ^e	18 décembre
		2536 ^e à 2539 ^e	9 au 11 mai	108 ^e	16 septembre 1985
		2547 ^e	15 juin		
		2565 ^e	14 décembre		
	Question de Palestine ^g				
1979		2155 ^e	29 juin	Plén. :	
		2160 ^e	27 juillet	77 ^e à 81 ^e	26 au 28 novembre
		2161 ^e à 2163 ^e	23 et 24 août	83 ^e	29 novembre
		2547 ^e	15 juin	100 ^e	12 décembre
1980		2204 ^e	31 mars	7 ^e session extraordinaire d'urgence :	
		2205 ^e et 2206 ^e	3 avril	Plén. :	
		2207 ^e et 2208 ^e	8 et 9 avril	1 ^{re} à 8 ^e	22 au 25 juillet
		2219 ^e et 2220 ^e	29 et 30 avril	9 à 11 ^e	28 et 29 juillet
				Plén. :	
				75 ^e à 80 ^e	1 ^{er} au 3 décembre
				89 ^e	10 décembre
				95 ^e et 96 ^e	15 décembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
1981				<i>Plén. :</i> 80 ^e à 85 ^e 93 ^e	2 au 4 décembre 10 décembre
1982				<i>7^e session extraordinaire d'urgence (reprise) :</i> <i>Plén. :</i> 12 ^e à 17 ^e 18 ^e et 19 ^e 20 ^e et 21 ^e 22 ^e à 24 ^e 25 ^e à 31 ^e 32 ^e <i>Plén. :</i> 84 ^e à 89 ^e 99 ^e 112 ^e	20 au 23 avril 26 avril 28 avril 25 et 26 juin 16 au 19 août 24 septembre 30 novembre au 2 décembre 10 décembre 20 décembre
1983				<i>Plén. :</i> 73 ^e 79 ^e à 81 ^e 82 ^e 95 ^e	28 novembre 1 ^{er} et 2 décembre 5 décembre 13 décembre
1984				<i>Plén. :</i> 88 ^e à 91 ^e 92 ^e 94 ^e et 95 ^e	6 et 7 décembre 10 décembre 11 décembre
	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ^h				
1980		2185 ^e à 2190 ^e	5 au 7 janvier	<i>6^e session extraordinaire d'urgence :</i> <i>Plén. :</i> 1 ^{re} à 5 ^e 6 ^e et 7 ^e <i>Plén. :</i> 65 ^e à 70 ^e	10 au 12 janvier 14 janvier 17 au 20 décembre
1981				<i>Plén. :</i> 58 ^e à 62 ^e	16 au 18 novembre
1982				<i>Plén. :</i> 78 ^e et 79 ^e	24 novembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
				80 ^e et 81 ^e	26 novembre
				82 ^e	29 novembre
1983				<i>Plén. :</i>	
				64 ^e	21 novembre
				66 ^e à 69 ^e	22 et 23 novembre
1984				<i>Plén. :</i>	
				60 ^e à 63 ^e	13 au 15 novembre
	Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq ⁱ				
1980		2247 ^e	26 septembre		
		2248 ^e	28 septembre		
		2250 ^e	15 octobre		
		2251 ^e	17 octobre		
		2252 ^e et 2253 ^e	23 et 24 octobre		
		2254 ^e e	29 octobre		
1982		2383 ^e	12 juillet	<i>Plén. :</i>	
		2399 ^e	4 octobre	38 ^e à 41 ^e	20 au 22 octobre
1983		2493 ^e	31 octobre	<i>Plén. :</i>	
				104 ^e	20 décembre
				106 ^e	17 septembre 1984
1984		2524 ^e	30 mars	<i>Plén. :</i>	
				105 ^e	18 décembre
				108 ^e	16 septembre 1985
	Question de Namibie ^j				
1979				<i>4^e Comm. :</i>	
				27 ^e	14 novembre
				<i>Plén. :</i>	
				48 ^e	26 octobre
				91 ^e à 94 ^e	6 et 7 décembre
				95 ^e et 96 ^e	10 décembre
				100 ^e	12 décembre
				111 ^e	20 décembre
1980				<i>4^e Comm. :</i>	
				9 ^e	14 octobre
				24 ^e	4 novembre
				25 ^e et 26 ^e	6 et 7 novembre
				<i>Plén. :</i>	
				98 ^e	16 décembre
				102 ^e à 111 ^e	2 au 6 mars 1981

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
1981		2263 ^e	30 janvier	8 ^e session extraordinaire d'urgence :	
		2267 ^e à 2273 ^e	21 au 24 avril	Plén. :	
		2274 ^e à 2277 ^e	27 au 30 avril	1 ^{re} à 3 ^e	3 et 4 septembre
				4 ^e à 11 ^e	8 au 11 septembre
				12 ^e	14 septembre
				Plén. :	
				64 ^e à 67 ^e	19 et 20 novembre
				68 ^e	23 novembre
				70 ^e et 71 ^e	24 novembre
				93 ^e et 94 ^e	10 et 11 décembre
1982				4 ^e Comm. :	
				19 ^e	11 novembre
				Plén. :	
				101 ^e à 106 ^e	13 au 15 décembre
			113 ^e	20 décembre	
1983		2439 ^e à 2444 ^e	23 au 26 mai	Plén. :	
		2446 ^e à 2448 ^e	26 et 27 mai	72 ^e	28 novembre
		2449 ^e à 2551 ^e	31 mai et 1 ^{er} juin	74 ^e à 79 ^e	29 novembre au 1 ^{er} décembre
		2481 ^e et 2482 ^e	20 et 21 octobre		
		2483 ^e à 2486 ^e	24 et 25 octobre		
		2488 ^e	26 octobre		
		2492 ^e	28 octobre		
1984				4 ^e Comm. :	
				19 ^e	13 novembre
				Plén. :	
				78 ^e à 81 ^e	29 et 30 novembre
				82 ^e à 84 ^e	3 et 4 décembre
		97 ^e	12 décembre		
	Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales ^k				
1981		2280 ^e et 2281 ^e	12 et 13 juin	Plén. :	
		2282 ^e à 2287 ^e	15 au 17 juin	52 ^e à 56 ^e	11 au 13 novembre
		2288 ^e	19 juin		
1982				Plén. :	
				49 ^e et 50 ^e	29 octobre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
				70 ^e	17 novembre
1983				<i>Plén. :</i>	
				42 ^e	2 novembre
				44 ^e	3 novembre
				52 ^e	10 novembre
1984				<i>Plén. :</i>	
				55 ^e et 56 ^e	8 et 9 novembre
				65 ^e	16 novembre
	La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ^l				
1982		2335 ^e à 2337 ^e	25 et 26 mars		
		2339 ^e	29 mars		
		2341 ^e à 2343 ^e	30 et 31 mars		
		2347 ^e	2 avril		
1983		2420 ^e à 2423 ^e	23 au 25 mars	<i>Plén. :</i>	
		2424 ^e à 2427 ^e	28 et 29 mars	47 ^e à 53 ^e	8 au 11 novembre
		2431 ^e	9 mai		
		2433 ^e à 2437 ^e	16 au 19 mai		
		2477 ^e	13 septembre		
1984		2513 ^e	3 février	<i>Plén. :</i>	
		2525 ^e	30 mars	35 ^e à 39 ^e	24 au 26 octobre
		2527 ^e à 2529 ^e	2 au 4 avril	105 ^e	18 décembre
		2557 ^e	7 septembre	108 ^e	16 septembre 1985
		2562 ^e	9 novembre		
	Question des îles Falkland (Malvinas) ^m				
1982		2345 ^e et 2346 ^e	1 ^{er} et 2 avril	<i>Plén. :</i>	
		2349 ^e et 2350 ^e	2 et 3 avril	51 ^e à 55 ^e	2 au 4 novembre
		2360 ^e	21 mai		
		2362 ^e à 2364 ^e	22 au 24 mai		
		2366 ^e	25 mai		
		2368 ^e	28 mai		
		2371 ^e à 2373 ^e	2 au 4 juin		
1983				<i>4^e Comm. :</i>	
				8 ^e	1 ^{er} novembre
				12 ^e	7 novembre
				14 ^e	9 novembre
				16 ^e	14 novembre
				18 ^e	17 novembre
				<i>Plén. :</i>	
				54 ^e	14 novembre

Année	Point	Conseil de sécurité		Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)	Séance(s)	Date(s)
				57 ^e	15 novembre
				59 ^e	16 novembre
1984				4 ^e Comm. :	
				12 ^e	30 octobre
				Plén. :	
				44 ^e à 46 ^e	31 octobre et 1 ^{er} novembre
	La situation à la Grenade				
1983		2487 ^e	25 octobre	Plén. :	
		2489 ^e	26 octobre	43 ^e	2 novembre
		2491 ^e	28 octobre		

^a Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Télégramme daté du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique et « La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales ».

^b Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La question relative à la situation en Rhodésie du Sud ».

^c Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Question de l'Afrique du Sud », « Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud » et « Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud ».

^d Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud ». Le débat correspondant de l'Assemblée générale sur la question s'est tenu en 1981.

^e Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud. Le débat correspondant de l'Assemblée générale sur la question s'est tenu en 1982.

^f Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation à Chypre ».

^g Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables ».

^h Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Lettre datée du 3 janvier 1980 adressée au Président du Conseil de sécurité par [52 États Membres] ».

ⁱ Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation entre l'Iran et l'Iraq ».

^j Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation en Namibie ».

^k Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte de l'Iraq ».

^l Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Lettre datée du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 12 septembre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité », « Lettre datée du 3 février 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 29 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies », « Lettre datée du 4 septembre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies » et « Lettre datée du 9 novembre 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies ».

^m Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Lettre datée du 1^{er} avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies » et « Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) ».

ANNEXE II

**Liste des séances ayant porté sur des points examinés par l'Assemblée générale
au cours desquelles il a été fait référence à l'Article 12
1^{er} janvier 1979-31 décembre 1984**

<i>Année</i>	<i>Point</i>	<i>Assemblée générale</i>	
		<i>Séance(s)</i>	<i>Date(s)</i>
	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation		
1979		<i>6^e Comm. :</i>	
		30 ^e et 31 ^e	1 ^{er} et 2 novembre
		32 ^e à 37 ^e	5 au 9 novembre
		39 ^e à 41 ^e	13 au 15 novembre
		44 ^e	20 novembre
		47 ^e	21 novembre
		49 ^e et 50 ^e	23 novembre
		51 ^e	26 novembre
		54 ^e et 55 ^e	28 et 29 novembre
		<i>Plén. :</i>	
		105 ^e	17 décembre
1980		<i>6^e Comm. :</i>	
		30 ^e	27 octobre
		33 ^e et 34 ^e	30 et 31 octobre
		35 ^e à 41 ^e	3 au 7 novembre
		42 ^e et 43 ^e	10 novembre
		48 ^e	13 novembre
		52 ^e	18 novembre
		64 ^e	26 novembre
		68 ^e	1 ^{er} décembre
		<i>Plén. :</i>	
		95 ^e	15 décembre
1981		<i>6^e Comm. :</i>	
		26 ^e	21 octobre
		28 ^e et 29 ^e	22 et 23 octobre
		30 ^e à 35 ^e	26 au 29 octobre
		37 ^e et 38 ^e	2 novembre
		56 ^e	23 novembre
		59 ^e	25 novembre
		62 ^e à 64 ^e	30 novembre et 1 ^{er} décembre
		<i>Plén. :</i>	
		94 ^e	11 décembre
1982		<i>6^e Comm. :</i>	
		20 ^e	18 octobre
		21 ^e à 24 ^e	20 et 21 octobre

Année	Point	Assemblée générale	
		Séance(s)	Date(s)
		25 ^e à 29 ^e	25 au 27 octobre
		57 ^e à 60 ^e	29 novembre au 2 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		107 ^e	16 décembre
1983		<i>6^e Comm. :</i>	
		51 ^e	23 novembre
		55 ^e	28 novembre
		57 ^e à 62 ^e	29 novembre au 2 décembre
		64 ^e à 66 ^e	5 et 6 décembre
		68 ^e	7 décembre
		72 ^e et 73 ^e	9 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		101 ^e	19 décembre
1984		<i>6^e Comm. :</i>	
		23 ^e et 24 ^e	18 et 19 octobre
		25 ^e à 28 ^e	23 au 26 octobre
		29 ^e à 31 ^e	29 au 31 octobre
		64 ^e	6 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		99 ^e	13 décembre
	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects		
1979		<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		21 ^e à 24 ^e	5 au 7 novembre
		<i>Plén. :</i>	
		76 ^e	23 novembre
1980		<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		21 ^e à 24 ^e	3 au 5 novembre
		26 ^e	10 novembre
		<i>Plén. :</i>	
		92 ^e	11 décembre
1981		<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		29 ^e à 32 ^e	11 au 13 novembre
		<i>Plén. :</i>	
		63 ^e	18 novembre
1982		<i>Comm. pol. spéc. :</i>	
		33 ^e	19 novembre
		34 ^e et 35 ^e	22 et 23 novembre

Année	Point	Assemblée générale		
		Séance(s)	Date(s)	
1983		39 ^e	30 novembre	
		<i>Plén. :</i>		
		100 ^e	10 décembre	
		<i>Comm. pol. spéc. :</i>		
		5 ^e à 7 ^e	17 au 19 novembre	
		46 ^e et 47 ^e	6 et 7 novembre	
1984		48 ^e	9 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
		98 ^e	15 décembre	
		<i>Comm. pol. spéc. :</i>		
		5 ^e à 7 ^e	15 au 17 octobre	
		8 ^e	19 octobre	
1979		<i>Plén. :</i>		
		100 ^e	14 décembre	
		Application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ^a		
		<i>1^{re} Comm. :</i>		
		51 ^e à 55 ^e	4 au 7 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
1980		103 ^e	14 décembre	
		<i>1^{re} Comm. :</i>		
		49 ^e à 52 ^e	1 ^{er} au 3 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
		94 ^e	12 décembre	
	1981		<i>1^{re} Comm. :</i>	
		45 ^e à 51 ^e	27 novembre au 3 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
		91 ^e	9 décembre	
1982			<i>1^{re} Comm. :</i>	
			46 ^e	29 novembre
		49 ^e à 56 ^e	1 ^{er} au 7 décembre	
		59 ^e	9 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
		108 ^e	16 décembre	
1983		<i>1^{re} Comm. :</i>		
		47 ^e	1 ^{er} décembre	
		49 ^e à 54 ^e	5 au 9 décembre	
		<i>Plén. :</i>		
		103 ^e	20 décembre	

<i>Année</i>	<i>Point</i>	<i>Assemblée générale</i>	
		<i>Séance(s)</i>	<i>Date(s)</i>
1984		<i>1^{re} Comm. :</i>	
		56 ^e à 62 ^e	3 au 7 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		102 ^e	17 décembre
	Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales		
1982		<i>1^{re} Comm. :</i>	
		46 ^e	29 novembre
		49 ^e à 56 ^e	1 ^{er} au 7 décembre
		58 ^e	8 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		108 ^e	16 décembre
1983		<i>1^{re} Comm. :</i>	
		47 ^e	1 ^{er} décembre
		49 ^e à 54 ^e	5 au 9 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		103 ^e	20 décembre
1984		<i>1^{re} Comm. :</i>	
		56 ^e à 62 ^e	3 au 7 décembre
		<i>Plén. :</i>	
		102 ^e	17 décembre
		105 ^e	18 décembre

* À partir de la trente-cinquième session, ce point a figuré à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sous le titre « Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale ».

ANNEXE III

**Liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité
sur les questions examinées par ces deux organes
1^{er} janvier 1979-31 décembre 1984**

<i>Point</i>	<i>Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité</i>	<i>Résolutions adoptées par l'Assemblée générale</i>
La situation au Moyen-Orient	444 (1979)	34 70
	449 (1979)	
	450 (1979)	
	456 (1979)	
	459 (1979)	
	467 (1980)	35 207
	470 (1980)	
	474 (1980)	
	476 (1980)	
	478 (1980)	
	481 (1980)	
	483 (1980)	
	485 (1981)	36 226 A et B
	488 (1981)	
	490 (1981)	
	493 (1981)	
	498 (1981)	
	501 (1982)	37 123 A à F
	506 (1982)	
	508 (1982)	
	509 (1982)	
	511 (1982)	
	512 (1982)	
	513 (1982)	
	515 (1982)	
	516 (1982)	
	517 (1982)	
	518 (1982)	
	519 (1982)	
	520 (1982)	
	521 (1982)	
	523 (1982)	
	524 (1982)	
529 (1983)	38 180 A à E	
531 (1983)		
536 (1983)		
538 (1983)		
542 (1983)		
543 (1983)		
549 (1984)	39 146 A à C	
551 (1984)		
555 (1984)		

<i>Point</i>	<i>Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité</i>	<i>Résolutions adoptées par l'Assemblée générale</i>
	557 (1984)	
Question de la Rhodésie du Sud ^a	445 (1979)	34/192
	449 (1979)	
	460 (1979)	
	463 (1980)	
La situation dans les territoires arabes occupés	446 (1979)	
	452 (1979)	
	465 (1980)	
	468 (1980)	
	469 (1980)	
	471 (1980)	
	484 (1980)	
	497 (1981)	
	500 (1982)	ES-9/1
Question de Chypre ^b	451 (1979)	34/30
	458 (1979)	
	472 (1980)	
	482 (1980)	
	486 (1981)	
	495 (1981)	
	510 (1982)	37/253
	526 (1982)	
	534 (1983)	
	541 (1983)	
	544 (1983)	
	550 (1984)	
	553 (1984)	
	559 (1984)	
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ^c	462 (1980)	ES-6/2
		35/37
		36/34
		37/37
		38/29
		39/13
Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain ^d	449 (1979) ^e	34/93 A à R
	454 (1979) ^e	
	475 (1980) ^e	35/206 A à R
		36/172 A à P
	503 (1982)	37/69 A à J
	525 (1982)	37/101
	527 (1982) ^f	
	533 (1983)	38/39 A à K
	535 (1983) ^f	
	545 (1983) ^e	
	546 (1984) ^e	39/72 A à K
	547 (1984)	

<i>Point</i>	<i>Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité</i>	<i>Résolutions adoptées par l'Assemblée générale</i>
	554 (1984)	
	556 (1984)	
	558 (1984)	
Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq ^e	479 (1980)	
	514 (1982)	37/3
	522 (1982)	
	540 (1983)	
Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales ^b	487 (1981)	36/27
		37/18
		38/9
		39/14
Question des îles Falkland (Malvinas) ⁱ	502 (1982)	37/9
	505 (1982)	
		38/12
		39/6
La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ^j	530 (1983)	38/10
		39/4
Question de Namibie ^k		34/92 A à G
		35/227 A à J
		ES-8/2
		36/121 A à F
		37/233 A à E
	532 (1983)	38/36 A à E
	539 (1983)	39/50 A à E

^a Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La question relative à la situation en Rhodésie du Sud ».

^b Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation à Chypre ».

^c Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Lettre datée du 3 janvier 1980, adressée au Conseil de sécurité par [52 États Membres] ».

^d Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Question de l'Afrique du Sud », « Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud » et « Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud ».

^e Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud ». Le débat correspondant de l'Assemblée générale sur la question s'est tenu en 1981.

^f Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud ». Le débat correspondant de l'Assemblée générale sur la question s'est tenu en 1982.

^g Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation entre l'Iran et l'Iraq ».

^h Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Plainte de l'Iraq ».

ⁱ Point examiné par le Conseil de sécurité sous les titres « Lettre datée du 1^{er} avril 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies » et « Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas) ».

^j Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « Lettre datée du 5 mai 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nicaragua au Conseil de sécurité ».

^k Point examiné par le Conseil de sécurité sous le titre « La situation en Namibie ».

ANNEXE IV

Liste des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales retirées de la liste des affaires dont le Conseil de sécurité était saisi, établie sur la base des notifications adressées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général en application du paragraphe 2 de l'Article 12 1^{er} janvier 1979-31 décembre 1984

<i>Année</i>	<i>Session</i>	<i>Date de la notification du Secrétaire général</i>	<i>Point retiré de l'ordre du jour</i>
1979	34	17 septembre 1979	Aucun ^a
1980	35	15 septembre 1980	Aucun
		29 octobre 1980	Après consultation entre les membres du Conseil de sécurité : 1. « La question relative à la situation en Rhodésie du Sud » 2. « Demande du Mozambique fondée sur l'Article 50 de la Charte » 3. « Plainte du Botswana » 4. « Plainte du Mozambique »
1981	36	15 septembre 1981	Aucun
1982	37	22 septembre 1982	Aucun
1983	38	22 septembre 1983	Aucun
1984	39	14 septembre 1984	Aucun

^a En 1979, comme suite à la demande contenue dans une lettre datée du 10 mai 1979, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, la partie du point intitulé « Plainte de la Zambie » concernant la plainte de la Zambie contre le Portugal présentée le 15 juillet 1969 (S/9331) a été retirée, avec l'assentiment du Conseil de sécurité, de la liste des affaires dont le Conseil était saisi figurant dans les exposés succincts. D'autres parties du point ont été maintenues, sous le même intitulé, dans la liste des affaires dont le Conseil était saisi contenue dans les exposés succincts ainsi que dans les notifications de l'Assemblée générale.